

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Commune de Dietwiller
Séance du jeudi 23 juillet 2026 à 20h

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Raymonde SEILER, Emmanuelle BONDUELLE, adjointes
Claude SCHULLER, André BECK, Elodie DEMARE, Guillaume POIMBOEUF, Anne-Sophie
VAUTRAIN, Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration :
Alain MORILLON procuration à Christian FRANTZ
Philippe HOERNER procuration à Elodie DEMARE
Michel BOBIN procuration à André BECK

Absents excusés sans procuration : Richard LIEBY, Céline MANKOUR, Nathalie HUCK,

En présence de : Annie DEVEY (secrétariat), Catherine DENTZ

Quorum : 8 – présents : 9

Secrétaire de séance : Raymonde SEILER

Convocation du 16 juillet 2026

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire
 2. Approbation du procès-verbal du 12 juin 2026
 3. Avenants au marché de travaux – restauration du presbytère
- Lot 18 Chaux-chanvre – avenants 01 et 02
 4. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle
des comptes et de la gestion de Mulhouse Alsace Agglomération pour les exercices de 2019 à
2024
 5. Acceptation d'un don de 100 € au profit du CCAS
 6. Achat de parcelles de voirie – rue des Vosges (parcelles 1208/163, 1205/164 section 23)
 7. Compte rendus des délégués à m2A – syndicats - *néant*
 8. Compte rendu des commissions - *néant*
 9. Divers
 - Rafraichissement des écoles
 - Nuisances sonores liées aux traversées de village par des deux-roues motorisées.
 - Horaires de tonte
- Date du prochain conseil municipal : jeudi 3 septembre

Monsieur le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- point 5 : Acceptation d'un don de 100 € au profit du CCAS
- point 6 : Achat de parcelles de voirie – rue des Vosges (parcelles 1208/163, 1205/164 section 23)

Monsieur le Maire précise que l'avenant 01 prévu pour l'entreprise SEN a été divisé en deux parties :
avenant 01 et avenant 02.

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

1. Désignation du secrétaire

Mme Raymonde SEILER est désignée comme secrétaire de séance.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ La secrétaire Raymonde SEILER

2. Approbation du procès-verbal du 12 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ La secrétaire Raymonde SEILER

3. Avenants au marché de travaux – restauration du presbytère **Lot 18 Chaux-chanvre – avenants 01 et 02**

Lot 18 Chaux Chanvre – avenant 01

Le marché de travaux du lot n° 18 a été attribué à l'entreprise SEN pour un montant initial de 59 620,84 € HT.

Il est proposé un avenant 01 au lot 18 Chaux Chanvre correspondant aux travaux de reprise de structures partielles au-dessus de certaines fenêtres et à l'élargissement de la porte arrière pour l'accessibilité :

- plus-values pour un montant de 10 402,00 € HT ;
- le montant total du marché de travaux du lot n°18 passe de 59 620,84 € HT à 70 022,84 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'accepter l'avenant 01 au lot n°18 décrit ci-dessus ;
- d'engager la dépense correspondante d'un montant de 70 022,84 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Lot 18 Chaux Chanvre – avenant 02

Le marché de travaux du lot n° 18 a été attribué à l'entreprise SEN pour un montant initial de 59 620,84 € HT. Il a été porté à 70 022,84 € HT suite à l'avenant 01 ci-dessus.

Il est proposé un avenant 02 au lot 18 Chaux Chanvre correspondant aux travaux de finition de façade extérieure :

- plus-values pour un montant de 14 046,00 € HT ;
- le montant total du marché de travaux du lot n°18 passe de 70 022,84 € à 84 068,84 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'accepter l'avenant 02 au lot 018 décrit ci-dessus ;
- d'engager la dépense correspondante d'un montant de 84 068,84 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ La secrétaire Raymonde SEILER

4. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de Mulhouse Alsace Agglomération pour les exercices de 2019 à 2024

La Chambre Régionale des Comptes Grand-Est a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) sur les exercices 2019 à 2024. A l'issue de cette procédure, la Chambre a arrêté des observations définitives qui doivent être portées à la connaissance des membres du Conseil Municipal de Dietwiller, en application de l'article L243-8 du code des juridictions financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de Mulhouse Alsace Agglomération pour les exercices de 2019 à 2024.

Pièce jointe : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de Mulhouse Alsace Agglomération pour les exercices de 2019 à 2024

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ La secrétaire Raymonde SEILER

5. Acceptation d'un don de 100 € au profit du CCAS

Un couple d'habitants de Dietwiller a fait un don d'un montant de 100 € au bénéfice du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune de Dietwiller.

Monsieur le Maire propose que la commune accepte ce don au profit du CCAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'accepter ce don au profit du CCAS de Dietwiller ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent ;
- remercie ces personnes pour leur geste.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ La secrétaire Raymonde SEILER

6. Achat de parcelles de voirie – rue des Vosges (parcelles 1208/163, 1205/164 section 23

Un Permis d'Aménager a été accordé rue des Vosges. Les parcelles sont concernées par un emplacement réservé du Plan Local d'Urbanisme (n°13 partie située à l'Est) le long de la rue des Vosges.

Le principe de l'achat de ces parcelles avait été accepté par délibération du 17/10/2024, mais le Procès-Verbal d'arpentage n'ayant pas été établi, les numéros de parcelles n'étaient pas connus. Le Conseil Municipal doit à nouveau délibérer en précisant les numéros des parcelles achetées par la commune. Les superficies et les montants proposés restent identiques.

Il s'agit de deux parcelles d'une superficie totale de 1,22 ares, longeant la voirie.

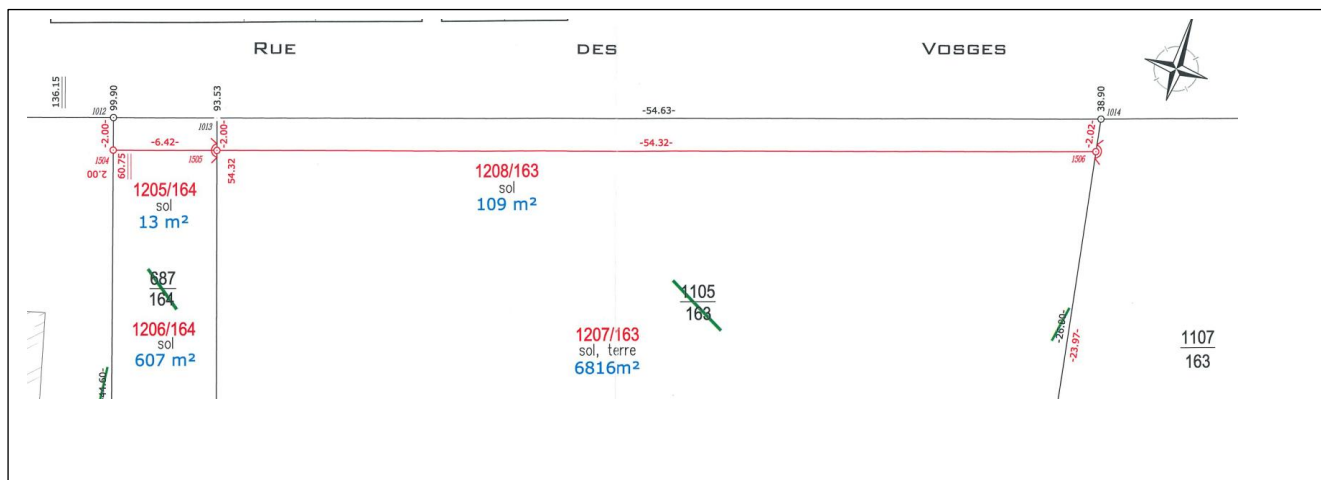
Section 23 – parcelle 1205/164, d'une superficie de 0,13 ares

Section 23 – parcelle 1208/163, d'une superficie de 1,09 ares

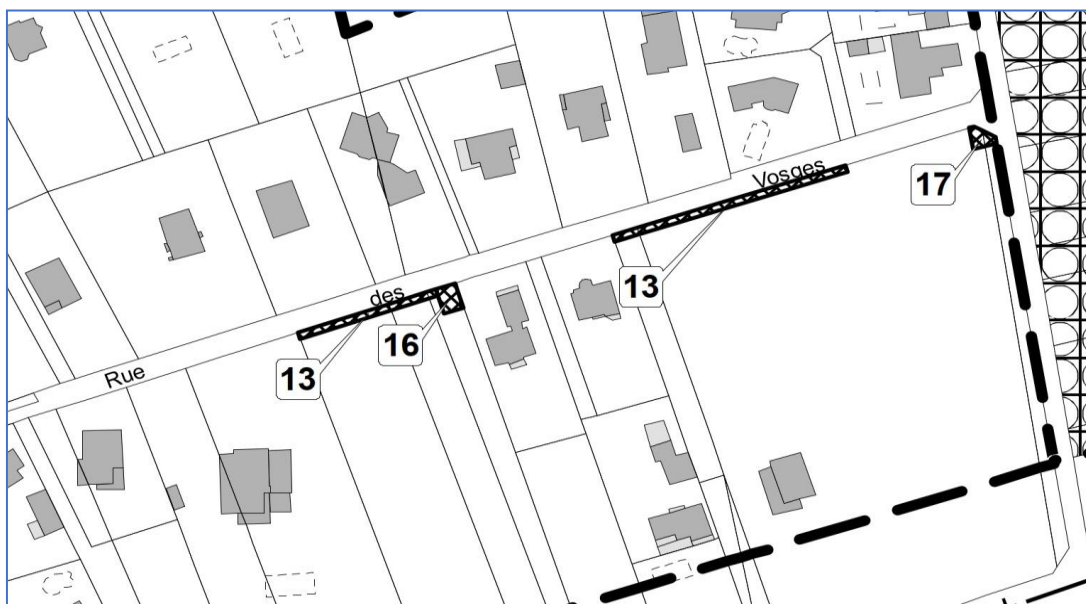
Une estimation a été demandée au service des domaines (référence DS 19419549 – OSE 2024-68072-60400), qui a proposé une valeur de 2 250 € / are, pour ce type de situation.

Monsieur le Maire propose de suivre cet avis.

Extrait du PV d'arpentage



Extrait du PLU



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'acquisition des parcelles longeant la voirie :
Section 23 – parcelle 1205/164, d'une superficie de 0,13 ares
Section 23 – parcelle 1208/163, d'une superficie de 1,09 ares
pour un montant de 2 250 €/are soit 2 745 € au total ;
- Précise que les frais d'actes d'achat seront pris en charge par la commune ;
- Demande le versement de ces parcelles dans le domaine public de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tous documents y afférant ;
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget 2026.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Raymonde SEILER

7. Compte rendus des délégués à m2A – syndicats

Néant

8. Compte rendu des commissions

Néant

9. Divers

- Rafraichissement des écoles : un devis a été demandé pour des destratificateurs d'air (ventilateurs au plafond). Un bureau d'études a été sollicité pour une étude plus globale portant sur la désimperméabilisation des cours d'école, la plantation d'arbres etc.

- Nuisances sonores liées aux traversées de village par des deux-roues motorisées.

- Horaires de tonte : il est rappelé que l'arrêté municipal 036 / 2018, réglementant les activités et comportements bruyants indique des horaires différents pour les particuliers et les entreprises.

Date du prochain conseil municipal : jeudi 3 septembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 00 minutes.

Feuillet de clôture du procès-verbal du Conseil Municipal du 23/07/2026

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Raymonde SEILER, Emmanuelle BONDUELLE, adjoints

Claude SCHULLER, André BECK, Elodie DEMARE, Guillaume POIMBOEUF, Anne-Sophie VAUTRAIN, Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Alain MORILLON procuration à Christian FRANTZ ; Philippe HOERNER procuration à Elodie DEMARE ; Michel BOBIN procuration à André BECK

Absents excusés sans procuration : Richard LIEBY, Céline MANKOUR, Nathalie HUCK,

Quorum : 8 – présents : 9

Secrétaire de séance : Raymonde SEILER

	Approbation	Date de transmission au contrôle de légalité et affichage
D20260723001 Désignation du secrétaire	approuvée	28/07/2026
D20260723002 Approbation du procès-verbal du 12 juin 2026	approuvée	28/07/2026
D20270723003 Avenants au marché de travaux – restauration du presbytère - Lot 18 Chaux-chanvre – avenants 01 et 02	approuvée	28/07/2026
D20270723004 Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de Mulhouse Alsace Agglomération pour les exercices de 2019 à 2024	approuvée	28/07/2026
D20270723005 Acceptation d'un don de 100 € au profit du CCAS	approuvée	28/07/2026
D20270723006 Achat de parcelles de voirie – rue des Vosges (parcelles 1208/163, 1205/164 section 23)	approuvée	28/07/2026

Date de réception du contrôle de légalité : 29/07/2026

Approbation du procès-verbal du 23/07/2026 par le Conseil Municipal du jeudi 3 septembre 2026.

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Raymonde SEILER, Alain MORILLON, Emmanuelle BONDUELLE, Richard LIEBY, adjoints ; Claude SCHULLER, André BECK, Michel BOBIN, Céline MANKOUR, Nathalie HUCK, Guillaume POIMBOEUF, Anne-Sophie VAUTRAIN, conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Elodie DEMARE procuration à Nathalie HUCK, Elodie GERUM procuration à Richard LIEBY, Philippe HOERNER procuration à Emmanuelle BONDUELLE

Quorum : 8 – présents : 12

Secrétaire de séance : Raymonde SEILER

Signatures :

Le Maire Christian FRANTZ

La secrétaire Raymonde SEILER